



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Routes : Vosges

Question écrite n° 1683

Texte de la question

M Christian Spiller expose à M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, que la suppression de la liaison ferroviaire Remiremont-Bussang, envisagée par la SNCF pour le mois de mai 1989, et son remplacement par une desserte d'autocars rend plus urgent que jamais l'aménagement de la RN 66 entre ces deux villes alors que la circulation, des poids-lourds notamment, y est de plus en plus dense et difficile. Il lui demande quelles mesures il envisage pour hâter de façon significative les travaux d'aménagement annoncés depuis plusieurs années mais qui n'ont jusqu'à présent reçu aucun commencement d'exécution.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, est conscient de l'intérêt que présente la modernisation de la RN 66 entre Remiremont et Bussang. C'est ainsi qu'a été réalisée une étude sur cet axe, qui a permis de déterminer le niveau d'aménagement nécessaire et les opérations prioritaires. Les opérations à engager et à poursuivre pendant les prochaines années feront l'objet de négociations entre l'Etat et ses partenaires régionaux et locaux dans le cadre du futur contrat quinquennal d'investissements routiers en cours d'élaboration. Quant à l'éventuelle suppression de la ligne ferroviaire entre Remiremont et Bussang, envisagée par la SNCF pour 1989, il est de fait qu'elle ne manquerait pas d'avoir des conséquences sur l'aménagement de la RN 66, notamment en ce qui concerne le tracé et le coût de l'opération. Toutefois, des négociations se déroulent entre la SNCF et la région Lorraine en vue d'un conventionnement global des dessertes régionales et il n'est pas possible de savoir, à l'heure actuelle, si cette liaison ferroviaire sera maintenue à terme ou non.

Données clés

Auteur : [M. Spiller Christian](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1683

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : équipement et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2349